

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 12 avril 2019

DATE DE CONVOCATION: Le 06 avril 2019

Présents: MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM.PERREAUT – RONDIER.

Excusée: MME LHUISSIER.

Secrétaire: M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter un point concernant le RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Sainty-Maixant à l'ordre du jour de la séance. Accord unanime.

ORDRE DU JOUR:

Désignation d'un secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Sébastien RONDIER, comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 mars 2019:

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 mars 2019.

Budget Primitif 2019 – Commune:

Madame le Maire présente le budget primitif 2019 de la Commune et les travaux qui s'y rapportent.

Celui-ci est voté à l'unanimité .Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses de fonctionnement à 207 872,00 € et pour la section d'investissement à 42 767,58 €.

Subvention d'équilibre au budget d'Assainissement:

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les difficultés rencontrées depuis l'année dernière pour l'équilibre du budget d'assainissement en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2019, elle propose le versement d'une subvention de 500,00€ par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement de cette subvention d'équilibre.

Budget Primitif 2019– Service Assainissement:

Madame le Maire présente le budget primitif 2019 du Service Assainissement.

Celui-ci, voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 2 330,00 € et en investissement à 15 438,58 €.

Annulation délibération du 14 décembre 2018 visant la dissolution du Syndicat intercommunal d'harmonisation et de gestion du RPI Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Maixant:

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le 1er avril 2019, à la demande des trois Maires du RPI, une réunion de conciliation s'est tenue à la Sous-préfecture d'Aubusson en présence de l'ensemble des acteurs concernés pour étudier la possibilité de maintenir ou pas le syndicat dans sa forme actuelle.

Elle donne ensuite lecture du courrier de Monsieur le Sous-préfet d'Aubusson reçu le 11 avril 2019 et qui sert de relevé de décisions établi à l'issue de celle-ci et dans il est indiqué que compte tenu de la volonté des trois Maires des communes adhérentes, il est convenu de ne pas procéder à la dissolution du Syndicat.

Pour ce faire, chacune des trois municipalités doit émettre une délibération annulant cette demande de dissolution.

Pour la commune de Saint-Alpinien, il y a lieu, d'annuler la délibération prise lors de la réunion du 14 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'annulation de la dite délibération.

Questions diverses:

Madame le Maire fait part d'un appel téléphonique de Monsieur le Président des actionnaires de l'étang de Chevillat. Celui-ci tient à remercier la Municipalité pour le tout venant qu'elle a acheté et que Messieurs ROUGIER Bernard et Patrice ainsi que Monsieur LARDY Daniel ont transporté et écarté afin de niveler une partie du chemin de l'étang.

Néanmoins, en prévision d'une éventuelle période de sécheresse durant laquelle, comme depuis plusieurs années, les agriculteurs de la commune seraient autorisés à prendre de

l'eau, pour abreuver leur bétail, il souhaiterait que la commune puisse fournir un peu plus de tout-venant afin de remettre en état la totalité du chemin (notamment dans les virages).

Les conseillers municipaux donnent leur accord et Monsieur Joël RICHIN va faire le nécessaire afin de satisfaire à cette demande. Il va également signaler aux agriculteurs qui se rendent à cet étang de ne pas traverser la chaussée quand la tonne d'eau est pleine afin d'éviter des problèmes sur la digue.

Elle rappelle ensuite à ses collègues que les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire au lieu-dit «La Seiglière» vont démarrer prochainement et qu'une déviation est située sur notre commune; celle-ci va du carrefour au lieu-dit «Pré Cantrez» jusqu'au carrefour de la RD n° 941 au lieu-dit «Puyboubé» (ancienne route de Clermont-Ferrand). Un dossier complet est consultable en Mairie.

Une commission des travaux est fixée le dimanche 14 avril 2019 à 10h00.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 h 15.

Avant la réunion du conseil municipal, le C.C.A.S. s'est réuni à 19h30.

Avant la séance du Conseil Municipal, le C.C.A.S s'est réuni et le Budget primitif 2019 a été voté à l'unanimité pour un montant de fonctionnement de 2 839,02 €.

Une prochaine réunion est fixée le 17 mai prochain à 18h00, afin de décider du menu du repas champêtre prévu le samedi 6 juillet 2019 à midi. Celui-ci sera animé par l'accordéoniste Michel ARNAUD.

A la demande des membres du CCAS, les invitations seront distribuées avant la fin du mois de Mai afin que les personnes intéressées soient informées plus tôt que les années précédentes.